

Justice

Organisme chargé des enquêtes sur l'application de la loi (OCEAL)
155, rue Carlton, bur. 420, Winnipeg (Manitoba)
R3C 3H8
Tél. : 204 945-8667 Téléc. : 204 948-1014
www.gov.mb.ca/justice/lera

Communiqué

Le 17 décembre 2010

PUBLICATION DU RAPPORT ANNUEL 2009 DE L'ORGANISME CHARGÉ DES ENQUÊTES SUR L'APPLICATION DE LA LOI

- - -

Le commissaire annonce une réduction importante des délais pour donner suite aux plaintes

L'Organisme chargé des enquêtes sur l'application de la loi, qui est une organisation indépendante, a publié aujourd'hui son rapport annuel de 2009. Dans ce rapport, on note une baisse importante des délais pour donner suite aux plaintes déposées par le public à l'égard des 12 services de police municipaux de la province.

« Le temps moyen nécessaire pour régler une plainte a diminué de 13 à 9 mois, a déclaré M. George Wright, commissaire de l'Organisme. Cette baisse représente une grande amélioration du service fournit au public par l'Organisme pour s'assurer que la police est tenue responsable de ses actes d'une manière rapide et efficace. »

En 2009, 297 dossiers ont été ouverts, soit 45 plaintes de plus qu'en 2008. En tout, 169 plaintes formelles ont été déposées et 128 dossiers ont été classés à la suite d'une enquête préliminaire ou parce qu'aucune plainte formelle n'a pas été déposée.

Les points clés du rapport concernent notamment une réduction de bon nombre de plaintes, y compris :

- les allégations de fautes disciplinaires dans quatre catégories : abus de pouvoir; comportements ou propos oppressifs; usage de violence gratuite ou de force excessive; et utilisation de langage discourtois ou impoli;
- les allégations d'utilisation abusive d'une arme à impulsions (quatre comparativement à huit en 2008);
- les allégations d'utilisation abusive de vaporisateurs de poivre – aucune plainte.

« Même si, en général, le nombre de plaintes à l'égard du recours à la force a baissé, elles n'en demeurent pas moins préoccupantes, a précisé M. Wright. Ce type de dossier représente 42 % des plaintes reçues par l'Organisme en 2009. »

L'Organisme n'effectue aucune enquête concernant des questions criminelles. Il n'en a pas le droit. Toute affaire criminelle est renvoyée au procureur général afin que la police ouvre une enquête. L'Organisme examine les plaintes et effectue des enquêtes indépendantes qui mettent l'accent sur la conduite des agents de police municipale lorsque ces derniers sont en fonction. Les allégations qui peuvent être examinées par l'Organisme incluent des cas présumés d'abus de pouvoir : l'arrestation sans motif raisonnable ou probable, l'usage de violence gratuite ou de force excessive, les comportements ou les propos oppressifs ou grossiers et le fait d'être discourtois ou impoli.

Le rapport complet et d'autres renseignements sur l'Organisme se trouvent sur son site Web à l'adresse : www.gov.mb.ca/justice/lera (*en anglais seulement*).

Personne-ressource : M. George Wright, commissaire aux enquêtes relatives à l'application de la loi, 204 945-8667